

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_058

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 octobre 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 7

de Votants 9

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

REGULARISATIONS FONCIERES CESSIONS SANS SOULTE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ, Jean-Marie MARTIN

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Antoine ARENA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/10/2019

Cession sans soulte de Mr Pascal Ziganoff et Mme Valérie Farinotti , Mme et Mr Michelle et Patrick Bas, Mme Brigitte Roche, Mme et Mr Frédéric Maire à la commune de Champtercier.

Madame le Maire présente les documents d'arpentage relatif à la régularisation foncière du « Chemin de la Grau »

Suite aux échanges avec les différents propriétaires il a été convenu comme suit :

- Cession de la parcelle B543 d'une contenance de 22 ca propriété de Mr Pascal Ziganoff et Mme Valérie Farinotti à la commune pour une valeur de 30 euros.
- Cession de la parcelle A855 d'une contenance de 39 ca propriété de Mme et Mr Michelle et Patrick Bas à la commune pour une valeur de 40 euros.
- Cession de la parcelle A857 d'une contenance de 11 ca propriété de Mme et Mr Michelle et Patrick Bas à la commune pour une valeur de 40 euros.
- Cession de la parcelle A847 d'une contenance de 43 ca propriété de Mme Brigitte Roche à la commune pour une valeur de 40 euros. A la demande de Madame Roche la commune s'engage à aménager avec un revêtement bitumineux l'accès à sa résidence lors de la réfection de la voirie.

- Cession de la parcelle B541 d'une contenance de 4 ca propriété de Mme et Mr Frédéric Maire à la commune pour une valeur de 15euros.

Selon l'accord passé avec les propriétaires les frais d'établissements de document d'arpentage et les frais d'actes seront à la charge de la commune

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces cessions sans soulte à intervenir entre la commune et Mr Pascal Ziganoff et Mme Valérie Farinotti , Mme et Mr Michelle et Patrick Bas, Mme Brigitte Roche, Mme et Mr Frédéric Maire et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de mutations foncières et tout document s'y rapportant aux minutes de l'Office Notarial de Digne les Bains

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de mutations foncières et tout document s'y rapportant aux minutes de l'Office Notarial de Digne les Bains.

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

